

**Directrice : Présentation des personnes présentes et de leur rôle**

- Situe la place de chacun (tuteur, résident, représentant...)
- Explique l'obligation règlementaire
- IDEc, chargée de l'élaboration et de la présentation de l'avenant

**IDEc : Présente le projet préalable**

- Explique les modalités d'élaboration du projet
    - A partir des informations recueillies avant l'arrivée du résident
    - A partir des observations de l'équipe
    - A partir des échanges avec le résident et/ou sa famille ou son représentant légal
  - Explique l'utilisation pratique du document
    - Annexé au contrat de séjour
    - Transmis à l'équipe pour définir les actions pour atteindre les objectifs
- 
- Echanges avec les personnes présentes
  - Prise de notes
  - Signature du document
    - Expliquer si besoin les droits du résident
    - Préciser l'intérêt de la mise en place d'une mesure de protection.
  - Elaboration d'un compte rendu de l'entretien conservé dans un classeur dans le bureau de l'IDEc (des informations que le résident et/ou sa famille et/ou son tuteur peuvent avoir été données sans que ces personnes souhaitent leur divulgation)

<b>Nom :</b> <b>Fonction :</b>  <b>Visa :</b>	<b>Rédacteur</b> S.Lacoste Dr Pinganaud	<b>Validation</b> Sylvie LACOSTE, Directrice	<b>Conformité à la gestion qualité</b> Audrey TINNES, Chargée Qualité
--	---	--	---